

s'apercevoir du danger, fait quelques pas sur ce terrain glissant et fangeux... tout à coup le pied lui manque, il tombe dans l'eau et disparaît! Il allait se noyer, mais la Providence, qui, dans le secret de ses conseils, veillait sur cette vie si précieuse, l'arrache au péril. Le brave paysan le sauve et le ramène au bord. Le paysan était *Guidi*, le vieillard admis naguère à l'audience du Pape, et l'enfant, ce nouveau Moïse sauvé des eaux, c'était *Gioanni des comtes Mastai*, c'était le Souverain-Pontife Pie IX, heureusement régnant!

Certes, le pauvre *contadino* de Mondokko ne se doutait pas du service immense qu'il rendait à Rome et à l'univers catholique. Mais on peut juger de sa joie à la nouvelle de l'exaltation de celui qui lui devait la vie. On peut juger du désir ardent qu'il avait de venir baiser les pieds du Souverain-Pontife et lui rappeler cette circonstance de sa jeunesse. Il rassemble son courage, et sans rien dire, il part à pied de Fano, où il demeure, il arrive à Rome, bien persuadé que celui qu'il a arraché à la mort ne le laissera pas dans le dénûment et dans le besoin. Mais pendant qu'il cherchait les moyens de faire parvenir sa supplique au Saint-Père, intervinrent les mesures de police prises par le Gouvernement pour délivrer la ville de tous les vagabonds et les mendiants dangereux. Le pauvre *Guidi* est pris et conduit au bureau de la police. C'est là qu'il raconta l'objet de sa venue. Aussitôt que le Saint-Père en eut connaissance, il se rappela parfaitement cet événement de son enfance, et après avoir donné l'ordre d'accorder à *Guidi* et à sa fille un secours pécuniaire, voulut qu'ils fussent particulièrement recommandés à ses illustres parents à Sinigaglia, et daigna combler les vœux de l'humble pèlerin en lui indiquant une audience.

Rome entière s'est émue de ce souvenir; car tout ce qui tient à la vie de son bien-aimé souverain est pour elle d'un prix inestimable. Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir rapporté cet épisode d'une existence si chère à l'Eglise et au monde.

Univers.

Ce que vous promettez pour demain faites-le aujourd'hui.
ST. IGNACE DE LOYOLA.

BULLETIN.

Ordinations.—Départ de Révérends Pères Oblats pour les missions.—Sur l'éducation.—Mort de l'évêque Coen.—Mgr. Romilly, archevêque de Milan.—Un enfant chrétien immolé par les Juifs.

C'est demain que s'ouvre le Parlement Provincial.

—Samedi dernier, Mgr. l'évêque de Martyropolis a fait une ordination dans la chapelle du collège de cette ville.

M. Jean-Baptiste Champeaux et Wincelas Clément, du diocèse de Montréal, et M. John O'Donnell et Thomas William Shahan, du diocèse de Boston ont reçu le sous-diaconat.

M. Louis Maxime Olivier, du diocèse de Montréal, a reçu les quatre ordres moindres, et M. Louis Martel, Thomas Etienne Dagenais, William FitzGérald et Patrick McGeoy, du diocèse de Montréal, ont reçu la tonsure cléricale.

—Les RR. PP. Laverlochère et Garin sont partis ces jours derniers pour aller évangéliser les nombreuses tribus qui vivent sur l'immense territoire entre Abbitibi et la Baie d'Hudson: ils doivent se rendre jusqu'à Mousse, où aucun prêtre catholique n'a encore pénétré.

Le R. P. F. Durocher, accompagné du R. P. Clément est, de son côté, en route pour aller évangéliser les Sauvages de l'intérieure des terres au N.-E. du Saguenay, entre le golfe et la Baie d'Hudson. Ces quatre prêtres appartiennent à la Société des Oblats.—On nous dit encore que le R. P. Bourassa, du même Ordre religieux, doit s'embarquer ces jours-ci sur le St. Maurice pour aller de nouveau porter les consolations de la Religion aux différentes peuplades Indiennes dispersées entre les sources de cette rivière, et celles du Saguenay; et qu'il avait déjà évangélisées avec tant de consolations l'an dernier.

Nous souhaitons que Dieu accompagne de ses plus abondantes bénédictions les travaux de ces intrépides missionnaires.

—D'après les règles de la saine logique, on doit répéter la proposition de son antagoniste en entier, pour voir si on a bien saisi sa pensée ou son idée, ce n'est pas ce qu'a fait la *Minerve*; elle a morcelé les différents écrits des *Mélanges Religieux* pour y faire paraître des contradictions supposées; si elle eut donné les écrits de l'éditeur, le public aurait vu que les *Mélanges Religieux* discutaient deux thèses différentes, dans la première: l'éducation convient-elle à tout le monde et est-elle possible à tout le monde? Dans la seconde l'éditeur des *Mélanges* a voulu discuter quelques clauses de l'acte de la loi pour faire juger, si elles conviennent au pays, tel que l'acte est motivé; les autres petites contradictions supposées ne méritent pas même

d'en parler. Ceux qui ont lu les *Mélanges*, sauront bien les apprécier.— L'éducation des filles, par la plupart des amis de l'éducation, n'est pas mise à un rang aussi bas que le veut la *Minerve*. D'ailleurs, nous n'avons pas dit que nous voulions former des maîtresses d'école de ces filles instruites, mais qu'elles donneraient une bonne éducation à leurs familles, quand elles seraient en ménage, ce qui n'empêcherait pas que les parens qui voudraient donner une éducation plus soignée à leurs enfans n'en feroient que mieux.

Contradiction ou non, mais voilà encore une pensée bien téméraire de l'éditeur des *Mélanges Religieux*. On croit qu'il est bien facile de faire un bill d'éducation dans son cabinet, il ne faut que de l'encre des plumes et du papier. Nous au contraire, nous pensons que pour faire un bon bill d'école, un député *ad hoc* serait obligé de faire le tour du pays et qu'il s'informât par lui-même des moyens de chaque localité comment des maîtres sont rémunérés, quel nombre d'enfans fréquentent les écoles, et mille autres détails, pour statuer avec connaissance de cause; par exemple un canton qui ne pourrait pas faire vivre son maître d'école honorablement en serait privé ou réuni à un autre, pourvu que l'instituteur des deux cantons n'eût pas plus d'enfans qu'il en pût instruire. Les revenus de la province ne suffiraient pas à ce plan. Eh bien, souvenons-nous de ce que dit l'Evangile: Qui est celui qui voulant bâtir une maison, ne médite en soi-même, pour voir s'il a assez de revenus, autrement, il y renonce. Votre acte d'éducation est si vous le voulez infiniment bon, infiniment magnifique, c'est le plus beau bâtiment qu'on ait fait et qu'on puisse faire; mais au moins il faudrait que tous les ans une personne fut nommée pour parcourir les différents comtés et les différentes paroisses pour voir si tout se passe suivant sa teneur. Pour en revenir aux contradictions de l'auteur des *Mélanges*, depuis quand les argumens à *contrariis* sont-ils des contradictions? L'éditeur de la *Minerve*, s'il est logicien devrait le savoir, mais il n'y a pas regardé de si près. Fesous voir, a-t-il dit, que l'auteur des *Mélanges Religieux* se contredit et nous ferons tomber son écrit. Mais quand on morcèle un ouvrage quelconque, on peut trouver des contradictions à tout bout de champ, même dans l'Ecriture Sainte, et même dans la *Minerve*, dans la présente polémique; puisque dans son premier écrit, elle dit que les écoles de campagne ne sont pas pour former des Philosophes, et dans sa dernière publication, elle reproche aux *Mélanges* qu'avec son système, on ne pourra pas former de Philosophes dans les campagnes. Voilà de la concordance sans doute.

Pour l'acte d'éducation, il faudrait encore trouver des surveillans dans les campagnes, autrement il ressemblerait à un vaisseau sans pilote. Nous sommes loin de dire que notre zélé et vigilant Surintendant, néglige son ouvrage, au contraire, il travaille souvent le jour et la nuit et ne peut pour ainsi dire tout compléter à l'aide de son savant et aussi zélé adjoint, il faudrait, donc d'autres officiers pour surveiller les campagnes. Cela coûterait trop à la province, nous le croyons. C'est donc une preuve que le bill d'éducation n'est point calculé pour le pays. Si vous ne pouvez bâtir une grande maison nationale d'éducation, faites la sur un moindre plan; au lieu d'avoir des écoles de 14 à £15, dans tous les coins et recoins des campagnes, il serait mieux d'avoir deux ou trois bonnes écoles par paroisse, où on pourrait instruire les enfans qui ont du goût pour l'éducation et les moyens pour l'acquiescer. Quant aux pauvres enfans dont nous avons parlé, qu'il faudrait nourrir et vêtir ainsi que leur parens, qui ne voit que c'était un argument pour tomber dans notre première proposition: que l'éducation n'est pas facile pour tout le monde. D'ailleurs, si l'éducation est contrainte, ce n'est plus un bienfait, qu'on est libre d'accepter ou de refuser, un bienfait doit être libre. Notre seconde

* Voici comme cela s'explique, deux instituteurs, surtout des femmes, s'entendent pour faire l'école, chacun dans un lieu différent du même canton, et partagent entre eux la somme destinée au canton, d'après le consentement des commissaires. Les visiteurs de la paroisse n'y trouvent rien à dire, ou ne veulent pas s'en mêler. Des visiteurs envoyés par le gouvernement, remédieraient à ces abus, et à bien d'autres, et feraient disparaître ces écoles de maîtres et maîtresses ignorans, dont plusieurs mêmes ne peuvent lire couramment.

Dans une paroisse, on donne £36 à un instituteur pour tenir la première école, et sur la même somme, il doit, sans recevoir les allouances de la loi, tenir les livres de comptes de la corporation, recevoir les argens et faire tous les écrits nécessaires de la corporation. Les visiteurs annuels permettraient-ils un tel arrangement?